

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS — NOVEMBRE 1923 No 11

UNE DUCHESSE QUEBÉCOISE

Clara Symes naquit à Québec, le 28 mai 1845, du mariage de George-Burns Symes et de Marie-Anne Cuvillier.

Mademoiselle Symes étudia chez les Dames du Sacré-Coeur, au Sault-au-Récollet, puis à Manhattan-ville, aux États-Unis, dans un couvent de la même congrégation.

La mère de Clara Symes décéda à Québec le 3 septembre 1861. Avant de mourir, elle avait confié son unique fille, âgée de seize ans, à sa soeur, mademoiselle Luce Cuvillier, qui demeurait à Montréal. Mademoiselle Cuvillier, que Dieu avait favorisée des dons de la fortune, était la providence des pauvres de Montréal. Toute sa vie, elle s'occupa d'eux et ne cessa d'aider de sa bourse toujours ouverte les orphelins et les orphelines. C'est en compagnie de sa tante aimée que mademoiselle Symes visita pour la première fois l'Orphelinat Saint-Alexis, dirigé par les Soeurs de la Providence. C'était en 1863. Dès lors, mademoiselle Symes manifesta le désir de devenir la protectrice de cet orphelinat et elle commença à lui verser des secours de toutes sortes.

En 1870, mademoiselle Symes partait pour un long voyage en Europe. On comprend que la séparation fut bien dure pour les jeunes pensionnaires de l'Orphelinat Saint-Alexis qui considéraient mademoiselle Symes comme leur meilleure amie.

Le 27 août 1872, à Londres, en Angleterre, mademoiselle Symes devenait l'épouse de Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret, comte de Bassano, fils aîné du duc de Bassano, grand chambellan de l'empereur Napoléon III.

Disons un mot de cette famille de Bassano qui a joué un si grand rôle en France sous les empereurs Napoléon Ier et Napoléon III.

Hughes Maret fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon. Il mourut dans une épidémie, victime de son dévouement à ses concitoyens.

Hughes-Bernard Maret, fils de Hughes Maret, né à Dijon le 13 juillet 1763, fut ministre des relations extérieures et secrétaire d'État de Napoléon Ier. Le Grand Empereur le créa duc de Bassano. Il décéda à Paris le 13 mai 1839.

Le deuxième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Joseph Maret, naquit à Paris le 2 juillet 1803. Il fut ministre plénipotentiaire, grand chambellan de Napoléon III et sénateur. Il décéda à Paris le 21 mai 1898.

Enfin, le troisième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret — celui-là même qui épousa mademoiselle Symes — naquit à Mézère, en Belgique, le 9 novembre 1844. Il entra dans la carrière diplomatique, mais se retira à Londres à la chute de l'empire. Après la mort de Napoléon III, il consacra tous ses instants et son dévouement à l'impératrice Eugénie. C'est lui qui accompagna son infortunée souveraine dans son triste pèlerinage au Zululand, en Afrique-sud, en 1880. La devise des Bassano est *Honneur et fidélité* et les membres de cette auguste famille y sont toujours demeurés fidèles. Napoléon Ier, Napoléon III et l'impératrice Eugénie leur en ont donné des témoignages qui sont entrés dans l'histoire.

C'est en mai 1898, que le comte de Bassano succéda au titre de duc de son père décédé. C'est donc en 1883 que Clara Symes née à Québec devint la première duchesse canadienne.

Disons tout de suite que les honneurs ne tournèrent pas la tête à mademoiselle Symes. Elle continua ses largesses à ses petites amies de l'Orphelinat Saint-Alexis. Plusieurs fois, elle traversa la mer avec son noble époux et c'est au mi-

lieu de ses chères protégées qu'elle passait presque tout son temps.

Le troisième et dernier duc de Bassano décéda à Paris le 8 mai 1906. Sa mort fut un coup terrible pour la duchesse. Elle écrivait à ses protégées de Montréal, quelques jours plus tard : "Mon mari était le chrétien intègre, l'homme d'honneur et de droiture par excellence. Il a été le mari le plus fidèle, le père le plus tendre et le citoyen le plus irréprochable."

La duchesse de Bassano décéda à son tour le 15 janvier 1922. Quelques jours avant sa mort, elle avait eu la force d'écrire à ses protégées de Montréal pour leur demander de prier pour elle et ses trois filles.

Voilà en quelques lignes les grands traits de l'existence d'une femme qui fut une grande Canadienne en même temps qu'une grande dame et une grande chrétienne.

C'est à une brochure-souvenir publiée à la mémoire de la duchesse de Bassano par les Soeurs de la Providence, de Montréal, que nous avons emprunté les détails donnés ici. Le *Bulletin des Recherches Historiques* devait ce modeste hommage à la duchesse de Bassano qui fut son amie fidèle pendant plus d'un quart de siècle.

P.-G. R.

QUESTION

Dans son *Autobiographie*, le Père Chaumonot rapporte que pendant qu'il était aumônier de cinq compagnies du régiment de Carignan au fort Richelieu ceux qui lui donnèrent le plus de consolation furent le capitaine Petit, qui se fit recevoir prêtre plus tard, et un soldat du nom de Gilles Mesnard. Celui-ci s'engagea pour toute sa vie au service des Jésuites. "Entre ses différents emplois, dit le Père Chaumonot, il a une nombreuse classe d'enfants auxquels il apprend à lire et à écrire, avec l'approbation de tout le pays." Que devint ce Gilles Mesnard ?

A. O.

LES PROTONOTAIRES DE MONTREAL, 1794-1923

Dans les encyclopédies françaises, au mot protonotaire, on lit ce qui suit : "Premier notaire des empereurs romains.— Nom donné au moyen-âge aux archichanceliers ou chefs de la chancellerie.—Officier de la cour de Rome ayant un degré de prééminence sur tous les notaires de la même cour.— Officier du patriarche de Constantinople.—Secrétaires royaux ou princiers dans plusieurs cours de l'Europe."

En Angleterre, aux États-Unis et en Australie, d'après Webster et autres auteurs de langue anglaise, le protonotaire est le greffier en chef d'une cour de justice. Dans l'état de Pennsylvanie on donne également le nom de *Prothonotary* au juge d'un tribunal particulier appelé *Orphan's Court*. Au Canada, la charge de protonotaire est d'institution anglaise. Les premiers titulaires à Montréal, furent nommés en décembre 1794, quelque temps après la création d'une Cour du banc du roi. (34, Georges III, 1793, ch. 6 et 35, Georges III, 1795, ch. I.) On les disait alors, protonotaires de la Cour du banc du roi. Mais en 1849, une loi du 30 mai (12 Victoria, c. 38), réforma l'organisation judiciaire du Bas-Canada. Une Cour supérieure ayant juridiction civile fut établie et la Cour du banc du roi n'eut plus de son ressort que les appels civils et les matières criminelles.

Depuis cette dernière date, ces fonctionnaires sont appelés protonotaires de la Cour Supérieure.

Un protonotaire, ou plusieurs protonotaires conjoints sont nommés pour chaque district judiciaire de la province. Ils ont leurs bureaux dans les palais de justice de chaque chef-lieu du district. Leurs attributions sont complexes et nous essaierons d'en donner une idée en quelques mots :

Ils émettent les brefs d'assignation ; enregistrent les procédures dans chaque cause, rédigent les jugements, conservent les dossiers des procès, prennent soin des minutes des notaires décédés, des testaments olographes, des tutelles et curatelles, des actes de sociétés et en délivrent copie, ils authentiquent les registres de l'état civil et les reçoivent en dépôt pour en donner copie.

En outre, ils peuvent ajourner la cour en l'absence des juges ; ils ont juridiction en certains cas même en matières contentieuses (C. p. c. 532.) ; ils ont les mêmes pouvoirs que les juges en matières non contentieuses ; (C. p. c. 1310) et ils peuvent aussi quelquefois agir comme shérif. (C. p. c. 36) ; enfin le protonotaire est le fonctionnaires en chef de la Cour Supérieure et tout en relevant du procureur général de la province il est soumis aux ordres des juges de cette cour.

Voici le tableau des protonotaires successifs de Montréal en suivant l'ordre de leurs commissions tel que l'a dressé M. F.-J. Audet, des Archives d'Ottawa :

Jacques-Saveuse de Beaujeu	}	11 décembre 1794
John Burke		
John Reid	}	20 mai 1800
J.-S. de Beaujeu		
J.-S. de Beaujeu	}	12 mars 1812
Alexandre Reid		
John Reid	}	24 décembre 1813
Antoine-Louis Levesque		
J. Reid	}	3 mai 1815
A.-L. Levesque		
S.-W. Monk	}	11 novembre 1826
Hugh Fraser		
A.-L. Levesque	}	12 mai 1828
S.-W. Monk		
Robert Leslie Morrogh	}	12 juin 1844
S.-W. Monk		
S.-W. Monk	}	5 juillet 1844
W.-C.-H. Coffin		
L.-J.-A. Papineau	}	5 avril 1865
W.-C.-H. Coffin		
L.-J.-A. Papineau	}	11 janvier 1866
John-Sleep Honey		
H.-A.-R. Hubert	}	
L.-J.-A. Papineau		
J.-S. Honey		

H.-A.-R. Hubert	}	16 juin 1876
J.-S. Honey		
P.-S. Gendron		
J.-S. Honey	}	7 juillet 1884
P.-S. Gendron		
J.-S. Honey	}	2 septembre 1887
A.-B. Longpré		
Adolphe Cherrier		
A.-B. Longpré		17 juillet 1888
Hon. H.-R.-A. Turcotte		19 août 1890
Hon. Dominique Monet		18 octobre 1905
Alfred Girard		5 octobre 1908
Hon. L.-J. Allard		26 août 1919

HON. JACQUES-PHILIPPE SAVEUSE DE BEAUJEU, 1794 à 1812—Fils de Louis Liénard de Beaujeu, sieur de Villemonde, et de M.-Geneviève Le Moyne de Longueuil, il naquit en 1770, et, le 2 novembre 1802, il épousait Catherine Chaussegros de Léry. Nommé protonotaire le 11 décembre 1794, il conserva sa charge jusqu'en 1813. Au mois de mai 1814, M. de Beaujeu était élu député de Montréal-Est, à la Chambre d'assemblée, puis au mois d'avril 1830, il était appelé au Conseil législatif.

En 1806 par le testament de son oncle, le colonel Le Moyne de Longueuil, M. de Saveuse de Beaujeu avait hérité des seigneuries de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil.

Il mourut le 19 juin 1832, âgé de 62 ans et fut inhumé le même jour.

JOHN BURKE, 1794-1800—Né en 1730, John Burke vint au Canada au début du régime anglais, probablement, et comme il possédait la langue française aussi bien que sa langue maternelle, qu'il faisait l'officieux auprès des autorités, il réussit à cumuler toutes sortes de charges. M. Burke débuta comme notaire en 1762, devint coroner et greffier de la paix en 1764, avocat en 1765, greffier du tribunal des plaids communs, en 1776 et, enfin, protonotaire en 1794, conjointement avec M. Saveuse de Beaujeu. Nous avons publié diverses notes sur ce personnage dans le *Bulletin* de 1922, p. 237.

John Burke mourut le 20 mai 1800, âgé de 70 ans.

JOHN REID, 1800-1826—D'abord instituteur à Québec, il quitta cette ville en 1780, pour venir habiter Montréal où il était élu Maître d'une loge maçonnique, en 1781.

John Reid abandonna sa position en 1812 pour la reprendre en 1813. Il fut l'un des administrateurs de la succession de James McGill.

ALEXANDER REID, 1812-1813—Né à Montréal, le 21 juin 1790, il avait été nommé avocat le 11 juillet 1811.

Du 12 mars 1812 au 24 décembre 1813, il remplaça John Reid, qui était probablement son père.

L'avocat Reid avait épousé Isabella McLean qui décéda en 1823 (1).

Quant à Alexander Reid, nous savons qu'il vivait en 1831, puis nous perdons sa trace.

MARC-ANTOINE-LOUIS LEVESQUE, 1813-1828—Né en 1782, il servit pendant la guerre de 1812, en qualité de capitaine du 5e bataillon des milices de Montréal. Le 22 mai 1812, il devenait juge-avocat, le 12 janvier 1813, député adjutant et le 24 décembre suivant, protonotaire conjoint.

Le 16 mai 1814, M. Levesque épousait Charlotte-Mélanie Panet, fille du juge Pierre-Louis Panet et de Marie-Anne Cerré.

Frappé de paralysie, il démissionna vers 1828 et décéda le 8 mai 1833, à Saint-Mélanie d'Ailieboust (2).

SAMUEL-WENTWORTH MONK, 1815-1865 — Fils de George-Henry Monk, officier de marine, puis juge, et de Elizabeth Gould, nièce du gouverneur Benning Wentworth, le sujet de cette notice naquit à Windsor, Nouvelle-Écosse, le 3 mai 1792. Admis au barreau de sa province en 1813, il quitta son pays vers 1814, et vint à Montréal, où il fut nommé protonotaire grâce à l'influence de son oncle, le juge en chef, sir James Monk.

Le protonotaire Monk resta en fonction pendant un demi-siècle et mourut à Montréal, le 13 mars 1886, âgé de 73 ans.

(1) Note de M. F.-J. Audet.

(2) P.-G. Roy, *La Famille Panet*.

Il était père du juge Samuel Cornwallis Monk et grand-père de l'hon. F.-D. Monk.

HUGH FRASER, 1826-1827—Protonotaire et greffier de la paix aux Trois-Rivières en 1809, puis coroner, traducteur et interprète au même endroit, il est promu protonotaire conjoint à Montréal, le 11 novembre 1826.

Il décède à Montréal, le 25 janvier 1827, âgé de 39 ans.

ROBERT-LESLIE MORROGH, 1828-1844—Protestant, lors de son mariage à la *Christ Church*, le 4 novembre 1823, avec Catherine-Margaret, fille du fameux Roderick MacKenzie et de Rachel Chaboillez, il était catholique lorsqu'il mourut le 9 juin 1844.

A ses obsèques, qui eurent lieu à Notre-Dame, étaient présents les honorables juges Jean-Roch Pelland, Samuel Gale et Charles S. Day. Le défunt n'avait que 47 ans.

WILLIAM-CRAIGIE-HOLMES COFFIN, 1844-1865 — Né vers 1801, et fils de Thomas Craig-Holmes Coffin et de Marguerite Godefroy de Tonnancour, il épousa à Montréal, le 17 novembre 1828, Luce Guy, fille de Louis Guy, notaire et colonel de milice, soeur du juge H. Guy et belle-soeur du colonel A. de Salaberry. M. Coffin, s'éteignit le 30 décembre 1865, âgé de 65 ans.

L'abbé Daniel fait cas de la piété du défunt et dit qu'il était l'un des membres les plus zélés de la Congrégation de la Sainte-Vierge (1).

LOUIS-JOSEPH-AMEDEE PAPINEAU.— Le sujet de cette notice naquit à Montréal le 26 juillet 1819. Fils de Louis-Joseph Papineau, l'âme dirigeante du mouvement insurrectionnel de 1837-38, il commença l'étude du notariat en 1836. En même temps, il s'occupa de littérature, et collabora à divers journaux. Il suivit son père dans toute la campagne d'agitation de 1837 et fonda le fameux club des *Fils de la Liberté*. "Lorsque les arrestations commencèrent à Montréal, le jeune Papineau se réfugia aux États-Unis et se fit admettre membre du barreau de New-York." Ensuite, il se rendit en France d'où il revint à Montréal en 1843.

C'est alors "qu'il organisa la Société des Amis, avant-coureur de l'Institut Canadien, puis commença dans la *Re-*

(1) L'abbé François Daniel, **Nos gloires nationales**.

vue canadienne des leçons d'économie politique." Nommé protonotaire du district de Montréal le 5 juillet 1844, il résigna en 1875.

"Après avoir passé plusieurs années en Europe, il revint en 1881 se fixer dans le charmant domaine Monte-Bello que lui avait légué son père et où il partagea son temps entre le soin de ses affaires, la culture des lettres et des arts et les amusements du jardinage."

M. Papineau décéda en 1903, âgé de 83 ans, à Monte-Bello, et son corps fut incinéré à Montréal, le 26 novembre 1903, ainsi qu'on le constate dans le registre de l'église presbytérienne Saint-Jean.

JOHN-SLEEP HONEY, 1865-1888—Né à Callington, Angleterre, en 1812, il émigra au Canada, avec sa famille en 1832.

Aussitôt on lui trouve un emploi dans le greffe du palais de justice de Montréal. Avec l'année 1844, il s'éleva au rang de député-protonotaire. Puis, le 5 avril 1865, M. Honey est promu protonotaire, charge qu'il remplit jusqu'en 1888, alors qu'il prend sa retraite.

Ce fonctionnaire décéda le 14 juillet 1890, âgé de 78 ans.

RENE-AUGUSTE-RICHARD HUBERT, 1866-1884—Il était fils de Louis-Édouard Hubert, marchand en vue de Saint-Denis sur Richelieu, et de Marie-Cécile Cartier, tante de sir Georges-Étienne Cartier. Son acte de naissance date du 5 juin 1811.

C'est au collège de Saint-Hyacinthe qu'il puisa son instruction classique, et lorsqu'il eut fait sa cléricature avec les fameux avocats Louis-Michel Viger et Côme-Séraphin Cherrier, il fut admis membre du barreau du Bas-Canada, le 16 avril 1836. Aussitôt il prit part à la tourmente révolutionnaire qui agitait le pays et on le trouve présent au combat de Saint-Eustache, entre les Patriotes et les Loyaux, où le docteur Chénier fut massacré.

Le 6 janvier 1838, on arrêtait le jeune avocat Hubert ainsi que son frère le notaire François-Xavier Hubert, de Saint-Denis, pour les conduire à la prison de Montréal d'où ils ne sortirent que des mois plus tard. M. Hubert exerça sa

profession d'avocat à Montréal pendant trente ans et se recruta une large clientèle.

Le 11 janvier 1866, on lui accorda le poste de protonotaire et il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de dignité jusqu'à son décès, le 19 juin 1884.

PIERRE-SAMUEL GENDRON, 1876-1887 — Le 31 août 1828, naissait à Sainte-Rosalie, comté de Bagot, Pierre-Samuel Gendron. Il commençait, en 1848 ses études au collège de Saint-Hyacinthe, puis en 1847, il décidait de se livrer à l'enseignement. Mais tout en faisant l'école M. Gendron étudiait les lois, en sorte qu'il put être admis à pratiquer le notariat, le 15 octobre 1860.

Sept ans plus tard le 6 septembre 1867, le notaire P.-S. Gendron était élu député de Bagot à l'Assemblée législative, et le dix septembre de la même année, il recevait son mandat de député du même comté pour la Chambre des Communes.

M. Gendron fut réélu aux deux sièges, puis le double mandat ayant été aboli, il opta pour la législature locale.

Le 16 juin 1876, il était nommé protonotaire conjoint de la Cour supérieure avec MM. R.-A.-R. Hubert et John-Sleep Honey et conservait sa charge jusqu'en 1887, alors qu'il démissionna pour aller résider à Saint-Hyacinthe où il finit ses jours le 11 juin 1889. Des enfants nés de son mariage avec Louise Fournier, nous mentionnerons l'abbé Pierre-Saül Gendron, né en 1852, ordonné en 1876 et qui, pendant longtemps, fut professeur et procureur au Collège de Saint-Hyacinthe, où il réside encore. Aussi, Louis-Aimé Gendron, né en 1864, avocat en 1886, décédé le 2 mars 1911, et qui fut l'une des célébrités du barreau de Saint-Hyacinthe.

ADOLPHE CHERRIER, 1887-1888 — Pierre-Benjamin-Adolphe Cherrier naquit le 19 juin 1827, à Saint-Charles sur Richelieu, du mariage de Toussaint Cherrier et de Luce Bruneau.

Son père était cousin du fameux avocat Côme-Séraphin Cherrier et sa mère était soeur de Julie Bruneau, qui épousa le tribun populaire de 1837, Louis-Joseph Papineau.

M. Cherrier devint employé du Palais de justice dès l'âge de 19 ans, c'est-à-dire en 1846, et durant une carrière exceptionnellement longue dans le service civil, il s'éleva d'é-

chelon en échelon, jusqu'au poste de protonotaire conjoint de la Cour Supérieure. Sa nomination date du 9 septembre 1887 et ses confrères étaient John-Sleep Honey et Arthur-Bénoni Longpré. Il était entendu que M. Cherrier aurait charge de la Cour de Circuit. L'année suivante (1888) M. Longpré restait seul protonotaire de la Cour Supérieure, tandis que M. Cherrier prenait le titre de greffier de la Cour de Circuit. Il resta à ce poste jusqu'à son décès.

M. Cherrier fut inhumé à Montréal le 4 mars 1912 : il avait épousé vers 1849, Françoise-Cécile Marchand, qui décéda en 1888.

ARTHUR-B. LONGPRÉ, 1887-1890 — Arthur - Bénoni Longpré, né à Beauharnois, le 26 janvier 1842, lisons-nous dans le *Monde Illustré*, fit ses études classiques au collège de Montréal, avec l'intention de se faire prêtre. Ce fut cette pensée qui le détermina, à sa sortie du collège, à aller s'enfermer pendant quelque temps chez les RR. PP. Jésuites, à Fordham, près New-York. Il prononça ses premiers vocux, mais ne put aller plus loin, en raison de sa mauvaise santé.

Il revint au pays pour étudier le droit dans les bureaux de M. Jos. Duhamel, C.R. Après un brillant examen, il fut admis au barreau le 3 juillet 1865, à l'âge de vingt-trois ans.

Comme avocat, il fit successivement partie des raisons sociales suivantes : Longpré et Houle, Longpré et Dugas et Longpré et David.

En 1890, à vingt-huit ans, M. Longpré épousa Melle Rosina Brault et de ce mariage, naquirent trois enfants.

En 1873-1874, M. Longpré occupait le fauteuil de rédacteur de *l'Opinion Publique*. Plus tard, on le trouve collaborant à la *Tribune*, sous le nom de plume de Jean-Baptiste de Salle. En 1878, il se présenta dans le comté de Terrebonne contre l'hon. M. Chapleau, mais il fut défait.

Le 9 septembre 1887, le gouvernement de Québec le nommait protonotaire de Montréal, conjointement avec John-Sleep Honey et Adolphe Cherrier, puis, l'année suivante, le 17 juillet 1888, il devenait seul protonotaire du district. Mais la maladie minait sa santé depuis longtemps et il décédait le 29 juillet 1890, âgé de 48 ans. Un journal de l'époque

terminait ainsi de longs commentaires sur la carrière du défunt :

“Ses contemporains diront, devant cette nouvelle tombe qui s'ouvre à leurs pieds, que si celui qui va y descendre ne fut point une personnalité bruyante, ce fut du moins un honnête homme, un citoyen exemplaire, un fonctionnaire consciencieux, un avocat plein de probité, enfin un Canadien qui fit honneur à son pays.”

L'HONORABLE HENRI-RENE-ARTHUR TURCOTTE, 1890-1905—Fils de l'honorable J.-Édouard Turcotte, ancien président de l'Assemblée législative du Canada, Henri-René-Arthur était né le 19 janvier 1845.

Il reçut son instruction au collège des Jésuites de Montréal et au collège de Stonyhurst, Lancashire, Angleterre. Admis au barreau de la province de Québec, en juin 1867, il était créé conseil de la reine en 1879.

Élu député des Trois-Rivières, le 18 avril 1876 ; réélu par acclamation, en 1878 ; défait en 1881 ; réélu le 27 mai 1884 et défait, en 1890.

Au cours de sa carrière politique, il fut président de la Chambre d'assemblée, de juin 1878 à décembre 1881, ministre sans portefeuille de janvier 1887 à mai 1888, et procureur général, de mai 1888 à août 1890, alors qu'on lui offrit, le 19 août, le poste de protonotaire, rendu vacant par la mort de M. Longpré.

Il resta en fonctions jusqu'à son décès, le 13 octobre 1905.

L'HONORABLE DOMINIQUE MONET, 1905-1908—Fils de Dominique Monet et de Marguerite Rémillard, l'honorable Dominique Monet naquit à Saint-Michel-de-Napierville, le 2 janvier 1865. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption, puis suivit les cours de droit de l'Université Laval. Admis au barreau en juillet 1889, il pratiqua sa profession avec succès à Saint-Jean. Le 5 mars 1891, le suffrage populaire lui confiait le mandat du comté de Napierville à la Chambre des communes. Élu de nouveau, par les comtés réunis de Laprairie et de Napierville, le 23 juin 1896, il quitta ensuite le parlement fédéral pour l'arène provinciale.

Nommé ministre sans portefeuille, puis ministre des travaux publics, sous l'administration Parent, en 1905, il acceptait, le 18 octobre de la même année, le poste de protonotaire de Montréal.

Le 31 août 1908, il était promu au siège de juge de la Cour Supérieure pour le district d'Iberville.

L'honorable juge Monet est décédé en 1923, au cours d'un voyage océanique qu'il avait entrepris pour refaire sa santé.

ALFRED GIRARD, 1908-1919—C'est à Sainte-Marie-de-Monnoir, le 5 août 1859, que du mariage de Pierre Girard et de Marie Pelletier, naquit Alfred Girard, sujet de la présente notice. Après un cours d'étude au collège de Sainte-Marie-de-Monnoir, il s'inscrivait à la faculté de droit de l'Université McGill de Montréal et fut admis au barreau le 10 juillet 1882. Le 24 juin 1882, il avait épousé demoiselle Eugénie Reeves et le 20 janvier 1891, demoiselle Albina Auclair, de Saint-Hilaire-de-Rouville.

Elu député de Rouville à la législature provinciale, le 17 juin 1890, le 8 mars 1892, le 7 décembre 1900, et le 25 novembre 1904, il remit son mandat quatre ans plus tard, lorsqu'il remplaça l'honorable D. Monet, le 5 octobre 1908. La mort le surprit à ce poste le 17 février 1919.

L'HONORABLE LOUIS-JULES ALLARD, 1919 — Le protonotaire actuel de Montréal dont la nomination date du 26 août 1919, est né le 21 janvier 1859, à Saint-François-du-Lac, du mariage de Louis Allard et de Marie-Anne Chapdelaine.

Après avoir fait ses études classiques au séminaire de Nicolet, il suivit un cours de droit et fut admis au barreau de la Province, le 13 juillet 1883. De 1890 à 1897, il fut registrateur du comté d'Yamaska puis abandonna ses fonctions pour se lancer dans la politique. Le 15 décembre 1897, il était élu député de Yamaska à l'Assemblée législative et ré-élu par acclamation le 30 novembre 1900.

En mars 1905, il était nommé conseiller législatif pour la division de Lanaudière ; au mois de juin suivant, il était choisi comme ministre des travaux publics ; le 31 août 1906, il passait au ministère de l'agriculture, et le 21 janvier 1909,

au ministère des terres et forêts qu'il conserva jusqu'en 1919. En l'année 1910, il avait démissionné comme conseiller législatif pour se faire élire député du comté de Drummond qu'il représenta jusqu'en 1916, alors qu'il reprit son siège au Conseil législatif.

E.-Z. MASSICOTTE

NOS ANCETRES SAVAIENT-ILS SIGNER ?

Il nous est arrivé en feuilletant les archives de l'état civil conservées dans les paroisses ou les études des notaires de rencontrer des centaines et des centaines d'actes rédigés depuis la conquête du pays et où les parties déclaraient ne savoir ni écrire ni signer.

Celui qui croirait que toutes ces déclarations sont vraies se tromperait étrangement.

Une expérience de vingt ans de pratique notariale nous a mis à même de juger que la plupart du temps les parties interpellées de signer déclarent ne pas le savoir, soit par timidité, soit par fausse honte, et que si on les presse un peu, elles finissent par s'exécuter. D'autres déclarent ne pas savoir signer, par principe, croyant de la sorte s'engager moins.

Il serait imprudent, pour juger de l'instruction d'une génération, de se baser trop aveuglément sur ces documents publics, et il est nécessaire de recourir à d'autres sources.

Un auteur français a même écrit tout un livre pour prouver que la signature a été inventée par les gens qui ne savaient pas écrire (C. Guigne, *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen-âge, principalement dans les pays de droit écrit*).

C'est peut-être aller trop vite en besogne et pousser une thèse à l'extrême. Il est certain, cependant, que le défaut de signature n'est pas toujours une preuve que l'on a devant soi une personne illettrée.

J.-ÉDMOND ROY (1)

(1) *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. IX, p. 197.

MEMOIRE DE MGR DE SAINT-VALLIER AU CARDINAL, DE NOAILLES AU SUJET DE L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

Monseigneur le cardinal de Noailles est très humblement supplié par l'évesque de Québec de représenter au Roy :

10 Que l'hopital général de Québec qu'il a etably et fondé est très avantageux et nécessaire à la colonie.

20 Qu'il ne peut pas être gouverné sous la direction des administrateurs par des femmes et des filles d'œuvres séculières comme il se pratique en France ny en ayant point de capables dans le pays.

30 C'est ce qui l'a obligé dans le temps qu'il commença le dit hopital il y a environ dix ans de faire choix, de concert avec Mr le comte de Frontenac, gouverneur g., Mr de Champigny, intendant et autres administrateurs, d'une communauté d'hospitalières pour conduire le dit hopital gnal. sous la dépendance et direction des administrateurs. Il y a acte public de l'acceptation de la fondation à ces conditions.

40 Les religieuses ont conduit depuis ce temps là avec beaucoup de bénédictions le spirituel du dit hopital et en ont augmenté le temporel.

Il est vraye qu'il est arrivé deux changements depuis ce temps, le premier que les directeurs ont prié le dit Sieur Evesque depuis deux ans de prendre seul l'administration du dit hopital pendant sa vie aux conditions de luy faire un nouveau revenu de quinze cens livres outre les six vingt mil livres qu'il a déjà employé. Le second qu'on a séparé les hospitalières de l'hopital général de celles de l'Hostel Dieu pour en faire deux communautés différentes conformément à ce qui est porté dans leur règle qui deffend expressement qu'une même supérieure conduise deux maisons aux sentimens des premières maisons de l'ordre et pour empescher dans les suites les trop fréquentes sorties de religieuses qui sous le prétexte d'aller visiter cette maison auraient pu abuser des permissions qui leur seraient accordées comme elles ont fait, que pour empescher que cette seconde maison ne pust faire tort à la première il aurait fixé le nombre des reli-

gieuses de cette seconde maison à douze de chœurs et 3 converses.

70 Le sieur évesque demande qu'on confirme cette fixation par un arrest du conseil, ou par des lettres patentes du Roy.

80 Les meilleurs testes et les plus sages du pays sont du mesme sentiment que luy. Monseigneur l'ancien évesque de Québec en a escrit dans des termes fort précis, le supérieur du séminaire de Québec, le doyen de la cathédrale, et d'autres gens de bien qui agissent sans interest et sans passion en ont escrit de mesme (1).

QUESTIONS

Sir James-L. Le Moyne dit que Matthew Lymburner qui joua un rôle important à Québec peu après 1775, "came to his end, in a melancholy manner, at the Falls of Montmorency, about 1823." Quelle est la date exacte de la mort de Lymburner et quel est l'accident qui en fut la cause ?

X. X.

Où se trouvait, en Acadie, le fort anglais de Pemaquid que le sieur d'Iberville et ses braves réduisirent si brillamment au cours de leur campagne de 1696 ? Si je ne fais erreur, le site où se trouvait le fort de Pemaquid n'est plus connu sous ce nom. Il faut croire qu'il rappelait des souvenirs trop cuisants.

ACAD.

Dans une lettre du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis, du 29 octobre 1756, il est question de Baptiste de Lange dit Lafontaine, de Laprairie. "Comme chacun a son petit protégé dans ce bas monde, dit Montcalm, je vous prie de faire partir, avec les premiers Montréalistes qui descendront avec Béarn, le nommé Baptiste de Lange dit Lafontaine, de Laprairie ; c'est mon protégé."

Qui était ce de Lange dit Lafontaine ? Que devint-il après 1759 ?

A. G. B.

(1) Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds français, No 20973.

FRANCOIS HENRI DE THIERSANT

Il naquit à Montréal le 21 juillet 1716, du mariage de Gabriel de Thiersant et de Marie-Joseph Fézeret.

“Ce vint et un juillet de l’an mil sept cens seize a été baptisé François Henry né dyher fils de monsieur François Gabriel Thiersant de genlis et de Madame Marie Joseph de Fézeret, son epouse. Le parrain a été Mr Zacarie François Artel de la Frenière, lieutenant de la marine, et la maraine Madame Marguerite Nafrechoux, épouse de Mons. DeGanne, capitene de la marine.

François Gabriel Thiersant de Genlis,
Lafresnière, Marguerite Nafrechoux,
Belmont ptre.” (1)

La jeune dame de Thiersant, née à Montréal, ne connaissant pas encore les parents de son mari, il fut décidé par la famille de la députer “auprès de la famille Thiersant en France, avec mission d’intéresser ses beaux-parents et leurs amis à l’établissement de la fortune des jeunes époux.”

René Fézeret avait emprunté la somme de 3000 livres pour défrayer les dépenses de voyage de sa fille ; et au commencement d’octobre 1716, Gabriel de Thiersant se hâta de partir pour Québec avec son épouse pour la conduire à son embarquement “que vous scavés estre précipité”. (Lettre de Thiersant à Fézeret, 8 oct. 1716, arch. de Montréal.)

La dame de Thiersant emmenait avec elle son fils, âgé seulement de trois mois et demi, et ne devait être de retour qu’en 1720.

Nous avons de graves doutes qu’elle ramenât son fils avec elle.

En vertu du testament de son grand-père René Fézeret, décédé le 1er août 1720, Henri de Thiersant, enfant mineur, devenait co-héritier, avec sa mère, des fiefs Bonsecours et St-Charles.

En 1728, Henri de Thiersant, alors âgé de douze ans, est signalé à l’école militaire de Metz, en Lorraine, y faisant parti de la “Compagnie des Cadets”. Metz était la ville natale de son père.

(1) Registre de N.-D. de Montréal.

Ce dernier, chez qui pourtant nous avons étalé assez de défauts, avait encore celui de négliger l'éducation, du moins militaire, de son fils, en le laissant complètement à la charge de madame de Thiersant, sa mère.

Le ministre de Maurepas, sur rapports à lui faits touchant la négligence de Thiersant à l'égard de son fils, prit les moyens d'y apporter remède ; et il écrivit en ces termes à l'intendant de la Nouvelle-France :

“A Versailles le 24 mai 1728.

“Monsieur Dupuy, Canada. Lorsque le Roy voulut bien accorder à M. Desgly, la lieutenance des Trois-Rivières, Sa Majesté qui n'ignorait point son état le fit dans la vue de le mettre en situation de bien élever ses enfants. Elle a cependant esté informée qu'il ne prend aucun soin de leur éducation et qu'ils sont à la charge de la famille de feu sa femme ; comme cela n'est pas juste, Sa Majesté vous ordonne de faire retenir chaque année 600 livres sur ses appointemens pour ayder à l'entretien de ses enfants et à payer leurs pensions, vous expliquerez à cet officier les intentions de Sa Maté. à cet égard et au cas qu'il fasse quelque difficulté de fournir sa quittance pour cette retenue, vous deffendrés au receveur des droits du domaine de l'Occident de lui rien payer sur ses appointemens.

“Le fils du S. de Thiersant qui est dans la Compagnie des Cadets à Metz est dans le mesme cas ; l'intention de sa Mté, est que vous fassiés retenir 100 livres par an sur les appointemens de son père et que vous en envoyiez une lettre de change à l'ordre du commandant de cette Compagnie des Cadets, lequel au moyen de cette somme pourvoira à son entretien, vous en userez à l'égard du père comme pour M. Desgly en cas qu'il fit quelque difficulté.” (Arch. Cand. Série. F. vol. 50, p. 440)

En 1754, Frs.-Henri de Thiersant contractait mariage avec Marie-Thérèse-Gabrielle Néricault Destouches :

“Archives communales de Villiers-en-Bière (Seine et Marne) Cahiers paroissiaux E. 3 fo. 15.

“L'an mil sept cent cinquante quatre, et le cinq, du mois de février, après avoir publié pendant trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale les bancs de maria-

ge entre sieur François-Henri-Thiersant de Bourgmarie, fils de Gabriel-François-Gabriel de Bourgmarie et de Marie-Joseph Fézeret, ses père et mère, natif de Québec (sic) en Canada, et de la paroisse de Saint-Eustache-de-Paris, d'une part et de demoiselle Marie Thérèse Gabriel Néricault Destouches, fille de messire Philippe Néricault-Destouches, écuyer, seigneur de Fortoiseau, Vosves et autres lieux, gouverneur pour le Roy des villes et château de Melun, et l'un des quarante de l'Académie Française et, dame Dorothee Jonston, de la province de Lancastre, en Angleterre, ses père et mère, nous curé soussigné, après avoir reçu des deux parties leur mutuel consentement, avons célébré leur mariage en face de l'église, et dans la chapelle de Fortoiseau, en vertu d'une permission obtenue par l'ordinaire, sans qu'il se soit présenté aucun empêchement, aucune opposition, en présence de messire Philippe Néricault-Destouches père du marié (sic) et de François Philippe de Vosves, mousquetaire du Roi de la seconde compagnie, du révérend père Colomban, vicaire des Capucins, de Claude Ayoul Bureau, médecin ordinaire du Roi, de Louis Edme Fauchon, chirurgien, juré et de plusieurs autres qui ont signé avec nous et messire Thomas-Auguste de Grandmaison, chevalier, seigneur de Broles et autres, et lieutenant colonel de cavalerie du corps des volontaires de Flandre.

“François-Henry de Thiersant de Bourgmarye, Marie Thérèse Gabrielle Néricault-Destouches, Dorothee Jonston Destouches, François-Philippe Néricault-Destouches Grandmaison, Bureau, Fauchon.

BEC, curé.”

Le 4 juillet 1754, décédait Philippe Néricault-Destouches, académicien, beau-père de M. de Thiersant. (Archives de Villiers-en-Bière, reg. paroiss.)

Le 5 mars 1755, du mariage Thiersant-Destouches naquit une fille, baptisée à Villiers (Seine et Marne), sous les noms de Marie-Dorothee ; et le premier avril décédait M. Thérèse Gabrielle N. Destouches, épouse de Frs. Henry de Thiersant.

Ce dernier se donne encore dans l'acte le titre de seigneur de Bourgmarie, vu qu'il avait hérité par sa mère, des

deux fiefs Bourgmarie Est et Bourgmarie-Ouest, voisins des fiefs Bonsecours et St-Charles ; il est aussi qualifié chevalier de l'ordre militaire du Saint-Ésprit.

Le 28 juillet suivant, M. de Thiersant, demeurant actuellement au château de Fortoiseau, "était nommé tuteur et garde noble de sa fille, mineure" (Louis Dusoulié, lieu-gen. au baillage de Melun ; Arch. de Seine et Marne, série B., prévôté de Vosves et Fortoiseau).

Le 30 mai 1758, au décès de Dorothee Jonston, épouse de Philippe-N. Destouches, décédée à l'âge de 58 ans, M. de Thiersant apparaît comme témoin et est intitulé "colonel du régiment de Bourgmary."

M. de Thiersant avait-il formé un régiment, auquel il aurait donné le nom de ses fiefs de l'Yamaska ?

Dans différents actes, après la mort de sa mère, l'enfant mineure est nommée "mademoiselle de Bourgmarie" ; et de Thiersant y signait "Bourgmary."

Le 26 août 1766 et le 12 janvier 1767, la seigneurie des Vosves et le château de Fortoiseau (Matahon, notaire à Paris) héritage pour une moitié de l'enfant mineure, étaient vendus à Claude Le long de Ligny, chevalier, conseiller du Roi, et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris.

Le 11 octobre 1764, il vendait ses fiefs de la rivière Yamaska.

Après l'année 1767, il obtenait une pension ; ensuite nous perdons de vue l'ancien propriétaire des dits fiefs.

M. Séverin Cannal, archiviste de Seine-et-Marne à Melun, nous a fait parvenir le document suivant, concernant de Thiersant :

"République-Française.

"Par ordre du Ministère de la guerre.

"Le chef des Services du Personnel et du Matériel de l'Administration centrale, certifie que des registres matricules et documents déposés aux Archives de la Guerre, il a été extrait ce qui suit : Noms et prénoms : Thiersant de Bourgmarie, François Henry, né le 20 juillet 1716 à Montréal (Canada), fils de François Gabriel Thiersant et de Marie-Joseph Fezeret.

“Détail des services :

“Cadet à Metz.....1727

“Lieutenant de Milice (Bataillon de Flandres) ... 1733

“Lieutenant réformé (Régiment d'Aquitaine) 1er déc.

1733-

“Lieutenant le.....1er janv. 1734

“A quitté.....le 14 sept. 1737

“Capitaine de milice (Bataillon de Mantes).....1742

“Aide-de-camp du maréchal Lowendal..le 16 mai 1745

“Lieutenant-colonel (volontaires de la Morlière) le 16

oct. 1745.

“Brigadier.....le 10 mai 1748

“Chef de Brigade (volontaire de Flandre) le 19 août

1749.

“Colonel (volontaire du Haynault) ...le 1er avril 1757

“Destitué à l'occasion de la capitulation de Minden, le

15 déc. 1758.

“Admis à une pension de retraite par décret du 14 juil-

let 1791.

“Campagnes.

“1734.....Italie.

“1745-46.....Flandres.

“1758.....Allemagne.

“Blessures.

“Coup de feu au téton droit à la bataille de Guastalla, le
19 septembre 1734.

“Décorations.

“Chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Louis, le 8 mai
1746.

“En foi de quoi, le présent certificat a été délivré pour
servir et valoir ce que de raison.

Fait à Paris le 2 août 1921.

(Signature Illisible)

O.-M.-H. LAPALICE

LA MÈRE MARIE DE L'INCARNATION A L'ÎLE D'ORLÉANS

Voici un titre qui va en surprendre plusieurs. La fameuse île des Sorciers a eu trois historiens à part les nombreux écrivains qui ont parlé de ses charmes et de ses paysages. Aucun d'eux, croyons-nous, ne nous a fait connaître que l'île d'Orléans avait reçu la visite de la vénérable mère Marie de l'Incarnation. Et, pourtant, tel est le cas. C'est un document de première valeur historique qui nous apprend ce petit fait intéressant puisqu'il fut rédigé par les personnes même qui accompagnaient la fondatrice des Ursulines de Québec dans ce voyage ou plutôt cette descente.

C'est le 4 mai 1639 que la Mère Marie de l'Incarnation s'embarqua à Dieppe avec ses compagnes pour passer dans la Nouvelle-France. Le vaisseau fut quinze jours en rade parce que le vent n'était pas favorable.

La traversée prit deux mois puisque le navire n'arriva à Tadoussac que le 15 juillet 1639.

Nous citons maintenant un manuscrit conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec et publié par la Mère Juchereau de Saint-Ignace dans son histoire de ce monastère :

“Le 15 de juillet (1639), nous nous trouvâmes à Tadoussac, où le reste de la flotte nous joignit ; on jugea à propos de nous faire sortir du vaisseau amiral, commandé par le capitaine Bontems, qui ne venait pas jusqu'à Québec pour nous mettre dans un petit bâtiment qui devait nous amener dans ce port. Les PP. Jésuites qui s'étaient dispersés sur tous ces navires pour assister les passagers, se réunirent et s'embarquèrent avec nous dans celui-ci ; nous restâmes douze jours sans lever l'ancre, parce que le capitaine faisait faire une chaloupe dans le bois, et qu'il ne voulait point partir de là qu'elle ne fut en état de le suivre : cela nous ennuyait beaucoup, car nous souhaitions ardemment d'aller voir notre terre de promesse, c'est pourquoi ayant heureusement rencontré une barque qui montait à Québec, nous fîmes prier celui qui la commandait de vouloir bien nous prendre pour nous y mener, ce qu'il nous accorda de fort bonne grâce, après nous avoir représenté l'incommodité que nous rece-

vrions dans un si petit bâtiment, mais rien ne nous paraissait difficile, pourvu qu'il nous procurât l'entrée de cet aimable séjour : nous passâmes donc dans la barque où il n'y avait que le tillac pour nous loger, tout étant plein de morue, qui rendait une assez mauvaise odeur ; pendant quelques jours et quelques nuits que nous y restâmes, nous souffrîmes beaucoup de nécessité. Le pain nous ayant manqué, on fut obligé de ramasser les miettes de la soute, où il y avait plus de crottes de rat que de biscuit, nous prîmes la peine de les éplucher pour en avoir un pain que nous mangions avec de la morue sèche toute crue, n'ayant pas de quoi la faire cuire ; on nous donna aussi d'une sorte de passe-pierre fort dure, que l'on trouvait sur le bord du fleuve, tout cela était bon pour des personnes de grand appétit.

“Enfin, le 31 de juillet, nous conçûmes quelque espérance d'arriver à Québec, mais la marée se trouvant contraire et le vent ne nous étant pas assez favorable, il fallut attendre au lendemain ; et comme l'endroit était beau et le débarquement facile, on nous mit à terre à l'île d'Orléans, qui pour lors n'était point habitée, on y fit cabanes à la façon des Sauvages, les religieuses se mirent dans une, les religieux dans l'autre, et les matelots dans la troisième. Nous avions une joie qui ne se peut exprimer, de nous voir dans ces grands bois, que nous fîmes retentir par nos cantiques, donnant mille louanges à Dieu de ce qu'il nous avait conduit si heureusement dans ce lieu ; nous partîmes le lendemain grand matin, et pour marque de réjouissance on tira plusieurs coups de pierrier et de mousquets, et on mit le feu dans le bois, ce qui fit voir à Québec qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire.”

Dans quelle partie de l'île d'Orléans la Mère Marie de l'Incarnation et ses compagnes débarquèrent-ils ? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Toutefois, on doit présumer qu'ils mirent pied plutôt dans la partie ouest, c'est-à-dire dans la partie la plus rapprochée de Québec, puisque le gouverneur de Montmagny eut connaissance des feux qu'on alluma à l'île d'Orléans.

P.-G. R.

NOS ANCIENS MISSIONNAIRES

Se fait-on une idée de la patience, des sacrifices, des misères des anciens missionnaires jésuites ou autres qui voya-geaient avec les Sauvages dans leurs canots d'écorce ?

Lisez les conseils que donnait le célèbre Père LeJeune aux missionnaires dès 1632 :

“Prévoyez tous les travaux, les peines, les périls qu'il faut encourir dans le voyage, afin de vous résoudre de suite à tous les accidents. Aimez bien les Sauvages. Ne vous faites jamais attendre pour embarquer dans le canot. Faites provision d'un fusil et d'un miroir ardent afin de faire du feu pour vos compagnons de route, pendant le jour, pour pétuner (fumer), et le soir, quand il faudra cabaner. Ces petits services leur gagnent le coeur.

“Efforcez-vous de manger leur sagamité, quelque sale et insipide qu'elle soit. Supportez tout. Ne refusez rien de ce qu'ils vous offrent, de peur de leur déplaire. Efforcez-vous de manger dès le point du jour. Il faut être prompt à s'embarquer et à débarquer. Retroussez vos habits afin de ne pas porter de l'eau ou du sable dans le canot. Allez nu-pieds et nu-jambes. Ne parlez-pas trop le long du voyage. Ne les pressez pas d'interrogations sur la langue. Vous n'y apprendrez rien, et cela les importune. Le silence est un bon meuble en ce temps-là. Tâchez de vous montrer toujours joyeux. Chacun sera muni d'une demi-grosse d'alènes, de deux ou trois douzaines de petits couteaux, d'une centaine d'aims (hameçons), et de quelques rassades, afin de fêter les Sauvages. Efforcez-vous de porter quelque chose dans le portage. Si peu qu'on porte agréé fort aux Sauvages, ne fût-ce qu'une chaudière. Il ne faut pas être cérémonieux avec eux. Qu'on prenne garde de nuire à personne dans le canot avec son chapeau. Il faut plutôt prendre son bonnet de nuit. Ne commencez pas à ramer, si vous n'avez envie de ramer toujours. Les Sauvages retiendront de vous dans le pays la pensée qu'ils en auront eue durant le voyage. Si vous avez passé pour une personne fâcheuse et difficile, vous aurez ensuite bien de la peine à ôter cette opinion. C'est une chose incroyable comme ils remarquent et

retiennent le moindre défaut. Faites bon visage à tous. Votre philosophie et votre théologie, ils ne s'en soucient guère. Si vous pouviez aller nus, et porter des charges de cheval sur votre dos, comme ils le font, vous seriez parmi eux un savant et reconnu comme un grand homme." (1)

UNE OPINION SUR LE GOUVERNEUR DE CALLIÈRES

Nous pouvons mettre cette année (1703) au nombre de celles où Dieu nous a le plus visité, puisque nous eûmes tant de part à l'affliction commune, et qu'en particulier nous perdîmes cinq de nos soeurs toutes jeunes ; la mortalité fut générale : le Montréal, les Trois-Rivières, les paroisses de la campagne, les nations sauvages, tout s'en ressentit. Dieu nous enleva M. le chevalier de Callières, gouverneur général, homme d'un mérite très distingué. Il avait des qualités pour gouverner, qui devaient le rendre cher à toute la colonie, un bon esprit, une rare prudence et un grand discernement pour connaître, pour aimer et pour favoriser les gens de bien. Son désintéressement parfait lui fit sacrifier tout à la gloire du Roi, et à l'avantage du pays ; il avait de grandes vues pour l'augmentation de la Nouvelle-France et pour y établir le bon ordre. Il voulait que tout le monde fit son devoir, et quoiqu'il fut fort modéré, il était craint et obéi partout. Il avait peu de santé, la goutte le tourmentait souvent ; mais ce qui le fit mourir fut un vomissement de sang qui le prit dans la cathédrale pendant la grand'messe le jour de l'Ascension. Il ne vécut que fort peu de jours ; il fut enterré aux Récollets, à côté de son prédécesseur (2) ; le Père Gélase, commissaire, fit son oraison funèbre (3) : il lui donna de très justes louanges, car on ne pouvait dire assez de bien de ce grand homme (Soeur Juchereau de Saint-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 408).

(1) *Relations des Jésuites*, 1637.

(2) Après l'incendie de la chapelle des Récollets, les cendres de MM. de Frontenac et de Callières furent déposées dans les caveaux de la cathédrale de Québec.

(3) Cette oraison funèbre a été publiée dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, p. 228.

REPOSES

Le rappel de Champlain (XXIX, p. 218)—Tout le monde sait que Champlain mourut le 25 décembre 1635. Son successeur, le chevalier de Montmagny, fut nommé le 15 janvier 1636, soit exactement vingt et un jours après la mort de Champlain. La télégraphie n'existait pas encore. Peut-on croire un instant que le 15 janvier 1636 on avait déjà appris, en France, la mort du fondateur de la colonie de la Nouvelle-France ? Evidemment, non. Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer que la Compagnie de la Nouvelle-France *rappelait* M. de Champlain. Pourquoi ? Les gouverneurs de la Nouvelle-France n'étaient nommés que pour trois années. Mais déjà on avait renouvelé la commission de M. de Champlain. Quelle raison empêchait la Compagnie de la Nouvelle-France de faire une seconde exception en faveur d'un homme qui avait tant fait pour elle ?

Feu J.-Edmond Roy a écrit à ce sujet :

“Pendant que le père de la Nouvelle-France était là agonisant sur un lit de douleur, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la Compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts ! Après trente années de lutttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la Compagnie qu'il avait si fidèlement servie le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait, à son insu, et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance.”

Le rappel de Champlain ne rappelle-t-il pas, à certains égards, le triste sort de Christophe Colomb ? Celui-ci avait donné un continent à son pays, et à son retour là-bas, après tous les dangers courus, n'avait-il pas été jeté en prison ?

N'est-on pas tenté de croire vrai ce mot d'un écrivain, qu'il n'y a qu'une récompense pour les découvreurs et c'est

l'histoire qui se charge de la leur donner longtemps après leur mort ?

Jean-François-Louis Genevay (XXIX, p. 180) — Né en Suisse en 1737, il entra en 1759 au service de l'Angleterre et devint, le 1er septembre 1775, quartier-maître au troisième bataillon du 60e régiment d'infanterie, nommé le Royal Américain, avec rang de capitaine.

M. Genevay fut occupé en 1779 et 1780 aux réparations au Château Saint-Louis, à Québec. C'est lui qui surveillait les travaux et qui était chargé d'en défrayer la dépense.

Quittant son régiment après la paix de 1783, il s'établit marchand à Québec en société avec MM. Clarke et Davidson. Il fut nommé intendant des casernes à Montréal, puis paie-maître du premier bataillon du régiment Royal Canadien Volontaire. Il fut aussi assistant paie-maître général des troupes dans le district de Montréal.

Il décéda en cette ville, le 23 avril 1803, et fut inhumé dans le vieux cimetière anglais, rue Dorchester, transformé depuis en jardin connu sous le nom de square Dufferin. L'inscription sur sa tombe dit qu'il avait servi Sa Majesté britannique pendant 44 ans et qu'il était âgé de 66 ans. Sa veuve vivait encore à Montréal en 1813.

On trouvera bon nombre de documents le concernant dans la Collection Haldimand. Voir *Rapports sur les Archives Canadiennes*, années 1884 à 1889 inclusivement.

F.-J. AUDET

Le capillaire du Canada (XXIX, p. 185) — Sous quel nom désigne-t-on aujourd'hui le capillaire du Canada, bien connu de nos ancêtres ?

Le capillaire du Canada est aujourd'hui connu sous le nom de Adiante pédalé, *adiantum pedatum*.

C'est la plus délicate de nos fougères. Elle est très commune sur le Mont Royal.

J.-P. OUELLET, C.S.V.

Le délateur John Black (XXIV, p. 352) — M. l'abbé Caron a retracé, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, (vol. XXVII, p. 3), la carrière de John Black qui fut élu député du comté de Québec en 1796. C'est ce Black qui, par

des moyens plutôt répugnants, fit arrêter l'illuminé McLane et le fit condamner à mort par une cour de Québec en 1797.

M. Garneau, dans son *Histoire du Canada*, dit que John Black avait reçu des gratifications pour la besogne peu honorable dont il s'était chargé dans l'affaire McLane.

M. Garneau ajoute :

“Elles ne lui portèrent pas bonheur, car tout le monde ne voulut plus voir en lui qu'un traître. Repoussé par ses concitoyens, couvert du mépris public, il finit par tomber dans une profonde misère ; et on le vit, quelques années après, rongé de vermine, mendier son pain dans la ville où il avait siégé autrefois comme législateur.”

Garneau n'a-t-il pas un peu exagéré ici ? Il ne semble pas que Black ait été réduit à une si affreuse misère. Il est certain, toutefois, que Black tomba dans une véritable abjection. Ses compatriotes eux-mêmes faisaient mine de ne pas le voir sur la rue.

Black est-il mort à Québec ? On ne trouve son acte de sépulture dans aucun des registres des églises protestantes de Québec. Il dut retourner en Écosse où ses fils étaient établis.

R.

Le brayet (XXIX, pp. 47 et 186)—Depuis une trentaine d'années, j'ai eu l'occasion d'analyser quelques récits des voyageurs d'antan et aussi plus de cent inventaires de biens familiaux et de fonds de commerce datant du 17^e et du 18^e siècle. Du tout, j'ai extrait une liste des meubles, outils, ustensiles, vêtements, tissus, etc., en usage sous le régime français. Cependant je n'ai rencontré le mot *brayet* que peu de fois et jamais dans les documents qui énumèrent les vêtements des colons européens.

La plus ancienne mention que je relève provient d'un état des marchandises possédées par des trafiqueurs arrêtés au fort Saint-Louis des Illinois, le 21 juillet 1685. Entre autres choses on y lit : “2 *brayais* à femme aussi une paire de bas de traite.”

Lors de son voyage au Sault-Saint-Louis, en 1752 (p. 64), Franquet note que “les Sauvages sont sans culottes, couverts d'un *brequet* à la ceinture, d'une chemise, d'une couverture de laine et d'une paire de mitasses aux jambes.”

Le sieur Bonnefons écrit de son côté, (*Voyage au Canada*, 1760, p. 217) : "Loin de représenter les Sauvages comme vêtus on devrait les montrer nus avec seulement un *brahier* qu'on prononce *braguiet*." Ailleurs, le même voyageur ajoute : "Le *brahier* est de peau de chevreuil ou de drap... C'est un quart ou un tiers (d'aune) de drap que les hommes passent entre leurs jambes comme s'ils se mettaient à cheval ; ce morceau d'étoffe passe sur un cordon qui s'attache autour du corps sur les hanches, les deux extrémités du *brahier* se rabattant par devant et derrière, le bout du devant plus pendant que l'autre."

E.-Z. M.

Alexandre Fraser (XXIX, p. 210)—Fils de Hubert Fraser, cultivateur, de Berthier-en-bas, et plus tard gardien du phare de l'île Rouge où il est décédé, et d'Elizabeth Dubord, fille d'André Dubord et de Sophie Bone, de St-Thomas-de-Montmagny, Alexandre Fraser naquit en avril 1804. Il fut admis à la pratique du notariat le 11 septembre 1830. Il habitait la paroisse St-André-de-Kamouraska où il tenait aussi un magasin et possédait une ferme, jusqu'en 1861, puis il alla se fixer à Québec.

M. Fraser avait épousé Julie, fille de Jean-Baptiste Chassé et de Julie Michaud, de St-André-de-Kamouraska, Quatre enfants sont issus de ce mariage.

Devenu veuf à l'automne de 1838, M. Fraser convola en secondes noces avec Angélique Poncey, de Québec, en 1843.

Il est mort à St-Roch de Québec, le dimanche, 8 juillet 1877, âgé de 74 ans et trois mois, et il fut inhumé au cimetière Notre-Dame, d'Ottawa, le 11 du même mois.

F.-J. AUDET

QUESTION

M. l'abbé Daniel écrit dans ses *Grandes Familles du Canada* qu'en 1764 il restait encore un capitaine de Saint-Simon dans la colonie et qu'il passa peu après aux îles Malouines. Ce Saint-Simon était probablement un Denys de Saint-Simon. Pourrait-on m'indiquer où il mourut ?

X. X. X.

NOS CROIX DE CHEMINS

V

LE CALVAIRE D'OKA.—Le calvaire le plus élaboré que connut la Nouvelle-France fut celui qui domine encore le village d'Oka, au nord du lac des Deux-Montagnes.

Une petite brochure qui date de 1887 nous fournit sur le sujet un historique précieux duquel nous extrayons les passages qu'on va lire.

En 1733, passa en Amérique, l'abbé François Picquet, né à Bourg, province de Bresse, et agrégé à la compagnie de Saint-Sulpice. "Ne pouvant trouver en France matière suffisante à son activité et à son dévouement, il avait voulu devenir missionnaire."

Son désir fut exaucé et pendant trente ans "il travailla comme un infatigable ouvrier de la religion et de la civilisation."

"Afin de faire fructifier dans les âmes de ses chers sauvages du lac des Deux-Montagnes les semences de salut qu'il y avait déposées, par ses instructions et par ses exemples, il fit élever un Calvaire "qui était, disent les *Lettres édifiantes*, le plus beau monument de la religion en Canada. De grandes et belles croix furent plantées sur le sommet de l'une des deux montagnes, qui ont donné leur nom à cette mission sauvage et différentes chapelles, toutes également bâties en pierres voutées et ornées de tableaux, furent distribuées par Stations dans l'espace de trois quarts de lieues".

"Grâce aux soins dont elles ont été l'objet, ces chapelles ont été conservées dans leur forme première et avec toute leur naïve simplicité.... Les tableaux que l'abbé Picquet avait fait placer dans les différentes chapelles au nombre de sept étaient tous des oeuvres venues de France, excellentes copies des chefs-d'oeuvre des maîtres.

"Les principales circonstances de la passion du Sauveur y étaient décrites avec cette touche artistique et religieuse qui caractérisait encore les peintures de ce temps. Mais l'humidité concentrée dans ces petits oratoires perdus au milieu des bois, et fermés pendant huit mois de l'année, devenait un vrai danger pour ces toiles précieuses. On dut après un cer-

tain nombre d'années se préoccuper de leur conservation ; et par les soins d'un des successeurs de l'abbé Picquet, les tableaux furent descendus à l'église de la mission. Suivant un connaisseur anglais qui en fit l'examen il y a quarante ans, ces peintures pouvaient être rangées "parmi les plus belles que possédait le Canada."

"Toutefois, en sauvant ces tableaux d'une ruine certaine, on ne voulut pas laisser vides les sept oratoires des Stations, et enlever aux fidèles en faisant disparaître les images, ces moyens puissants d'exciter la piété et d'animer la ferveur. On confia à un artiste, peut-être un peu novice, mais assurément de bonne volonté, et doué d'excellentes dispositions le soin de remplacer les sujets peints sur toile par des bas-reliefs, calqués autant que possible sur les tableaux eux-mêmes. Ce sont ces bas-reliefs, sculptés en bois, que l'on voit aujourd'hui dans les chapelles du Calvaire... Au sommet de la Montagne, une des trois dernières chapelles, celle du milieu a des proportions plus vastes que les autres. On y place un autel, et à certaines époques de l'année pour des pèlerinages peu nombreux, on chante la messe sur ces hauteurs..."

Le Calvaire du lac des Deux-Montagnes, d'abord fréquenté par les Sauvages pour qui il avait été fondé, le fut ensuite avec autant de ferveur par les colons français et canadiens-français qui s'établirent dans la région.

Et c'est au 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, que depuis un siècle, les foules de pèlerins se dirigent vers ce mémorable lieu de piété.

Entre autres pèlerinages fameux, on se rappelle surtout celui du 14 septembre 1872.

"Un appel avait été fait au prône de la messe, à Notre-Dame-de-Montréal, et cet appel entendu aux quatre coins de la cité, mit sur pied un nombre considérable de pèlerins de tout âge et de toute condition. On se consulte, on s'organise, on part. La route, dans les chars et sur le bateau, fut semée de prières et de cantiques et on arrivait au lac des Deux-Montagnes à 10h. du matin. L'arrivée de ces pèlerins fut saluée par 5000 autres voyageurs pieux, venus dès la veille ou dans la nuit précédente, des diverses paroisses voisines

du Calvaire. Un bon nombre de ces fervents chrétiens avaient même fait dix et quinze lieues de chemin pour assister à cette fête et gravir avec leurs frères la rude pente de la montagne de la croix."

LE CALVAIRE DE SAINT-REMI-DE-NAPIERVILLE.--"Dans bien des rangs, a-t-on dit, les croix de chemins ont été pour les fidèles l'occasion d'inoubliables dévotions." Ces paroles peuvent s'appliquer au calvaire qui depuis 1838 se dresse dans la paroisse de Saint-Rémi, au rang du cordon (ou Ste-Thérèse), sur la terre de M. Hector Troie. Le bâtiment est véritablement une petite chapelle close sur trois côtés. D'apparence agréable, il est orné de sculptures en bois dues au ciseau de Louis Narbonne. Ce compatriote qui mourut à Montréal en 1868, devait avoir 27 ans lorsqu'il fit son travail et d'après la tradition, il était alors instituteur aussi bien que sculpteur.

On suppose même qu'il était proche parent, sinon frère du malheureux Pierre-Rémi Narbonne exécuté le 15 février 1839 pour avoir pris part à l'insurrection de 1838. N'y eut-il pas une relation quelconque entre l'érection du calvaire, les troubles de l'époque et l'arrestation de plusieurs patriotes de Saint-Rémi ?

Quoi qu'il en soit, le *Calvaire du cordon*, ainsi qu'on l'appelle communément, a toujours été cher aux habitants de la localité. Il est encore remarquablement bien conservé, grâce aux soins vigilants d'une demoiselle Lefebvre dont la soeur, paraît-il, recouvra la vue, en priant à cet endroit, il y a quarante ans.

Ajoutons que l'oratoire a pour principal ornement un Christ en bois, de grande taille qui fut trouvé dans le temps, caché dans une grange de Saint-Philippe, la paroisse voisine.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

N'a-t-il pas été question sous le régime français de faire un établissement considérable au Bic ? On reconnaissait tous les avantages du port du Bic.

BIC